

Millésime : 2022 - Feuille n° \_\_\_\_\_

DÉPARTEMENT DE LA  
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 14 MARS 2022

Délibération n° DEL2022\_03\_1

Intitulé : AIDE D'URGENCE POUR LA POPULATION VICTIME DE LA GUERRE  
EN UKRAINE

Administration générale - Finances

\*

L'an deux mille vingt deux, le quatorze mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni en urgence dans la salle de réunion de l'Hôtel communautaire, 04 rue de la Brême à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 10 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 10 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 30 Représentés : 8

**Présents :**

Monsieur Gérard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENÉE, Monsieur Dominique MACE, Madame Françoise DENIAU, Madame Stéphanie ETIENNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean-Louis LUC, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gérard LEGAY, Madame Régine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Madame Odile DECHAMPS, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Sandrine NORDET, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Madame Catherine MAILLOT, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herléane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Loréna TUNA, Madame Françoise BLONDEL, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Marie-Claude HERANVAL, Madame Denise HEUDRON, Monsieur Thierry SOUDAIS

**Absents :**

Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Céline DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Jean-François LE PERF, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Laurent BENARD

**Absents représentés :**

Monsieur Claude BELLIN donne pouvoir à M. Éric RENÉE, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michaël DODELIN donne pouvoir à Madame Catherine DUCHESNE, Monsieur Jean-Marc DOUCET donne pouvoir à Madame

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY donne pouvoir à Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Emile CANU donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Hérléane SOULIER, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Dominique MACÉ.

**Administration:**

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY

\*

*Monsieur Gérard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :*

Face à la guerre en Ukraine et à ces moments tragiques pour tout le Peuple ukrainien, nous ne pouvons rester indifférents. Aussi, il est proposé qu'Yvetot Normandie et ses habitants expriment leur solidarité à la population ukrainienne en participant au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO).

Créé en 2013, le FACECO est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil de l'Etat donnant la possibilité aux collectivités de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Le MEAE garantit que la gestion de notre participation financière :

- sera confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises,
- sera utilisée avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise.

Par ailleurs, le MEAE garantit la traçabilité des fonds versés et nous tiendra informés des actions menées grâce à notre participation.

Les actions d'aide d'urgence et contributions sur le terrain seront sélectionnés par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien, et dans la mesure du possible notamment en fonction de l'urgence de l'utilisation des fonds - en lien avec la collectivité contributrice. Cette sélection s'effectuera en fonction

- des besoins réels identifiés sur le terrain
- du rapport coût/efficacité des actions proposées par les opérateurs (organisations internationales, ONG françaises ou locales).

Millésime : 2022 - Feuillet n° \_\_\_\_\_

Une fois la sélection effectuée, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec l'opérateur retenu et assure un suivi des actions menées, en nous tenant informés.

\* \*

**Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé**

vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1115-1, considérant que les conseillers communautaires se sont prononcés favorablement sur le caractère urgent de la convocation conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, considérant le rapport de Monsieur le Président,

Article unique – De contribuer à FACECO à hauteur d'un euro par habitant soit 27 046 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.**

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,  
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

Affiché le



ID : 076-247600620-20220314-20220301-DE